

La lettre du Maire

Edito de Pascal LELIÈVRE

Avec un été qui tarde à commencer, et une actualité politique qui nous fait entrer dans une grande inquiétude, voici quelques nouvelles et informations sur notre village.

La fréquentation de notre petit marché « Espace du Rôle » ne cesse de grandir et je remercie nos associations qui, tous les mercredis, animent notre buvette. Cela donne une bonne dynamique de vie de village. Pour améliorer sa visibilité nous allons mettre en place une signalétique. Nous lançons des aménagements extérieurs pour finir d'embellir l'« Espace du Rôle » à l'automne. Nous constatons encore de nombreux cambriolages, restez vigilants, malgré le travail remarquable que font, dans l'ombre, nos référents de la participation citoyenne, en signalant de nombreux incidents aux gendarmes. Votre Conseil réfléchit à l'installation de caméras de vidéo protection pour 2025.

Nous sommes inscrits avec le label « villes et villages prudents » de la Prévention Routière, nous mettons en place des actions pour améliorer la circulation et la sécurité, car c'est une préoccupation partagée de tous.

Myriam LAMBERT et la commission fleurissement font un magnifique travail pour que notre village conserve ses deux fleurs, en nous adaptant aux changements climatiques et en

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Le projet a pour but la création d'un réseau de collecte par la mise en place d'une canalisation eaux usées avec reprise des branchements particuliers. Ainsi que le réemploi du collecteur unitaire existant en tant que collecteur pluvial.

Le projet consiste à réaliser un réseau d'eaux usées en PVC Ø 200 sur 1480 ml et à créer 130 branchements neufs d'eaux usées pour les tranches 1 et 2.

L'emprise des travaux concerne la rue Jules Alain, rue Sainte Cécile, rue Angevine, Le Clos du Verger, Le Champ de la

Tranches de travaux pour la création d'un réseau de collecte



préservant notre biodiversité.

Cette année, nous avons été visités par le jury régional «villes et villages fleuris ». Ce label national de la qualité de vie, nous motive et nous mobilise en matière de fleurissement, d'aménagement, de gestion environnementale et de valorisation paysagère. Bien entendu nous espérons de tout cœur garder nos deux fleurs.



La commune de Solesmes a fait le choix de mettre en place sur son territoire une gestion différenciée des espaces verts. Cela signifie que le mode d'entretien de la commune est différent selon l'usage et la localisation des espaces :

---Le centre de Solesmes qui demande un entretien très soigné, et régulier.

---Les zones pavillonnaires qui sont régulièrement entretenues, avec une tonte raisonnée dans certains quartiers.

---Des espaces verts champêtres, sentiers, vergers qui demandent un entretien réduit et laissent la biodiversité s'installer afin de protéger la faune et la flore. Dans la gestion différenciée il n'est pas nécessaire de désherber autour de tous les arbres, entre autres afin d'éviter le choc des outils de tonte.

Croix, une partie de l'allée du Maine, une partie de la rue Dom Delatte, une partie de l'allée du Puits aux Moines, rue de la Tournerie et route de la Chapelle du chêne.

Des contrôles de branchement obligatoires et gratuits sont en cours de réalisation, afin de vérifier la possibilité de raccorder l'ensemble des usagers de manière gravitaire sur le nouveau réseau d'eaux usées.

- ❖ Démarrage septembre 2024
- ❖ Durée 8 mois
- ❖ Fin prévisionnelle fin avril 2025



Rappels : haies sur domaine communal et tonte

Les haies débordant sur les trottoirs doivent être coupées à l'aplomb, afin de ne pas empêcher le passage des piétons.

La tonte est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 19h. Elle est **interdite le dimanche et jours fériés**, comme tous travaux de bricolage et jardinage à

l'aide, d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Cf. *arrêté municipal du 31 mai 2001*. Le brûlage est interdit, les déchets devant être déposés à la déchetterie et non sur le domaine communal, merci de votre compréhension.

Lutte contre le frelon asiatique

Il vous est demandé, si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété, d'appeler les services techniques de la mairie au 06.80.96.68.08. C'est l'agent communal qui

contactera une des 5 entreprises prestataires conventionnées chargées de la destruction du nid. L'entreprise facturera 50 % de l'intervention à la commune et 50 % au demandeur.

Lutte contre la divagation de chiens

Les services techniques et les élus sont de plus en plus amenés à intervenir, jour et nuit, pour mettre fin à la divagation de chiens, et ce n'est pas sans risque pour nous, aussi allons-nous être un peu plus strictes à l'avenir. Sachez

que le coût de la fourrière intercommunale est de : 50 € si l'animal est récupéré sous 24 heures, 100 € au-delà, plus 6,50 € par nuitée. Nous faisons appel à votre civisme

Démarches d'urbanisme à effectuer en mairie

Je me permets de vous rappeler que vous devez faire une déclaration en mairie avant le démarrage des travaux pour :
.Toute modification de l'aspect extérieur (changement de couleur, de matériaux de la façade, des fenêtres, portes, porte

de garage, portails, installation de volets battants ou roulants, modification de la clôture sans occultation ...)
.Toute extension (préau, véranda, pergola ...)
.Toute nouvelle construction (abri jardin, piscine, préau ...)

La remise des prix du fleurissement et l'accueil des nouveaux solesmiens

Une remise des prix sera organisée le 16 octobre 2024 à 20h à la salle des fêtes. A cette occasion, nous inviterons également les nouveaux solesmiens installés sur notre

commune depuis octobre 2023, merci de renvoyer le coupon à la fin de cette lettre.

Bureau d'information touristique à Solesmes

Ouvert du mardi au dimanche en juin, juillet, août et septembre de 10h à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Mail : info@valleedelasarthe.fr Tel : 02 43 95 00 60
Site internet : <https://www.vallee-de-la-sarthe.com/>

Ciné vacances : place de cinéma à 2 €

La commune participe à l'opération « ciné vacances » avec le cinéma Confluences : du 6 juillet au 1er septembre 2024, du 19 octobre au 3 novembre 2024, du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025, du 8 février au 23 février 2025, du 5 avril

au 22 avril 2025, en offrant une place de cinéma à 2 € à tous les jeunes solesmiens de moins de 18 ans et tous les enfants de l'école St-Aquilin. Les tickets sont à retirer à l'agence postale de Solesmes.

Chantiers argent de poche 2024 du 5 au 9 août 2024

Tu as entre 14 et 17 ans,
Tu veux participer à la vie de la commune,
Tu veux gagner un peu d'argent pendant l'été...
N'hésite pas à venir.



Dossiers d'inscription à retirer en mairie

Prochains rendez-vous

Comice cantonal organisé par Vion : 3 et 4 août
Chapelle-du-Chêne
Forum des associations : 7 septembre
Concours de belote organisé par le comité des fêtes (CDF) : les 27, 28, 29 septembre
Bal des retraités : 24 septembre
Bourse aux vêtements : 12 et 13 octobre
Diaporama du Club Photo : 18, 19 et 20 octobre

Fête du cidre et du verger : 20 octobre
Repas des aînés : 11 novembre à 12 h 30
Concours de tarot : 23 novembre
Représentations du Théâtre de Solesmes : 29, 30 novembre et 1^{er} décembre et 6, 7 et 8 décembre
Repas des retraités : 5 décembre
Marché de Noël organisé par le CDF : 7 décembre
Cérémonie des vœux du Maire : 10 janvier 2025 à 18 h 30

✂

Accueil des nouveaux solesmiens le 16 octobre 2024

Nous soussignés, Madame, Monsieur
Sommes domiciliés à Solesmes (adresse):
depuis le